ÉCONOMIE. La croissance verte devrait créer, à terme, 100 000 emplois

La transition est en route

Le bâtiment MC2, sur l'île de Nantes, illustre ce qu'est la transition énergétique. Une réalisation exemplaire.

Vincent Braire (à droite) présente au préfet de région (à gauche) un isolant sous vide. Photo PO - MG

Triple vitrage au nord, isolant sous vide, puits de lumière, détecteur de présence au-dessus de chaque bureau pour déclencher l'éclairage… Dans les locaux de Pouget Consultant tout a été pensé pour réduire la consommation d'énergie. Et les résultats sont au rendez-vous. « *Elle est divisée par quatre et on se rapproche des standards passifs grâce aux panneaux solaires installés sur le toit* », indique Vincent Braire, le responsable du bureau d'études thermiques Pouget Consultant.

Objectif : diviser par deux la consommation d'énergie d'ici 2050

Ce programme de rénovation, au cœur de l'île de Nantes, est l'incarnation des projets que souhaite soutenir l'État à travers la loi de transition énergétique pour la croissance verte que présentait récemment le préfet. « *La loi votée en août 2015 a pour objectif de lutter contre le réchauffement climatique, la pollution et de réduire la consommation d'énergies fossiles* », rappelle-t-il.

Les objectifs chiffrés sont ambitieux : diviser par deux la consommation d'énergie d'ici 2050 par rapport à 2012, rénover 500 000 logements par an ou encore atteindre 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation en 2020. L'État s'est doté et a doté les collectivités locales d'outils pour atteindre ces objectifs. Subventions la rénovation des bâtiments, soutien aux filières comme l'éolien en mer et mesures fiscales incitatives. Ces outils devraient stimuler « la croissance verte » en favorisant l'activité dans le bâtiment, les énergies renouvelables et les transports et contribueront à créer 100 000 emplois, dont la moitié dans le bâtiment.

« Sur la bonne trajectoire »

En Pays de la Loire, le schéma régional climat air énergie prévoit de multiplier par trois la consommation d'énergies renouvelables sur la période 2014-2020. « *Nous sommes sur la bonne trajectoire pour la bois-énergie, le biogaz et l'éolien en mer. En revanche, nous prenons du retard pour l'éolien terrestre du fait du taux de recours élevé* », note le préfet.

Mathieu Gibet